Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	Commune de Villeneuve-la-Guyard
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	BOURREAU Dominique - Maire
RCS / SIRET	2 1 8 9 0 4 6 0 5 0 0 0 1 9
Forme juridique	Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41.	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un pôle multimodal de part et d'autre de la voie de chemin de fer.
La zone de délaissés qui est actuellement constituée de remblais sera aménagée en zone de stationnement plantée. Le site de plus de 1 ha (divisé en un secteur Nord et un secteur Sud) comprendra du stationnement pour les taxis, des places dépose minute, des places pour le covoiturage, des places pour les personnes à mobilité réduite, des places pour rechargement de véhicule électrique, des places libres en enrobé et une majorité de places en dalles engazonnées.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'offrir un espace d'articulation entre les différents modes de transport, de faciliter la vie au quotidien des habitants de la région qui utilisent le train pour aller travailler, de proposer un stationnement aux différents types de véhicules et encourager les transports moins polluant (cycles, véhicules électriques et covoiturage).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la création d'un parvis utilisant les pavés existants sur le site, l'aménagement des stationnements avec une voie formant un bouclage en sens unique sur la zone Nord et du stationnement avec une aire de manœuvre pour faire demi-tour sur la zone Sud.
Les travaux comprendront les terrassements nécessaires, la mise en œuvre de la structure de la voie et du stationnement, la mise en œuvre des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, de télécommunication, d'électricité (notamment pour les bornes de recharge pour véhicules électriques), de vidéo surveillance et d'éclairage. Il comprendra également les travaux de plantation d'arbres tiges et de haies bocagères.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois les travaux réalisés, le pôle d'échanges multimodal pourra accueillir les piétons dans le respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les arrêts de bus seront équipés de quai. L'aménagement permettra le stationnement de 3 taxis sur la zone Nord et 3 taxis sur la zone Sud, 3 déposes minute sur la zone Nord et 6 sur la zone Sud, 18 places de covoiturage sur la zone Nord et 12 sur la zone Sud, 4 places pour personnes à mobilité réduite sur la zone Nord et 3 sur la zone Sud, 6 places pour rechargement de véhicule électrique pour la zone Nord et 6 places pour la zone Sud, 42 places libres en enrobé noir pour la zone Nord et 14 pour la zone Sud, 91 places en dalles engazonnées pour la zone Nord et 40 places en zones Sud, 5 places de stationnement moto sur la zone Sud et du stationnement pour cycles sur les zones Nord et Sud.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis d'aménager, d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet	11 204 m²
Voie de desserte en sens unique du stationnement de la zone Nord	5 m de large
Voie de desserte en double sens de la zone Sud	6 m de large
Superficie du stationnement en enrobé (y compris PMR, Taxi, Véhicules électriques, ...)	1 590 m² pour l'ensemble des zones
Superficie du stationnement en dalles engazonnées	1 660 m² pour l'ensemble des zones

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

47 avenue de la Gare
89340 Villeneuve-la-Guyard

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 03°07'20"57 **Lat.** 48°34'28"31

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Point d'arrivée : **Long.** __°__'__"__ **Lat.** __°__'__"__

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	En dehors mais a proximité de la ZNIEFF de type 2 "Vallée de l'Yonne entre Villeneuve-la-Guyard et Serbonnes"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	En dehors des zones humides d'importance internationales (site Ramsar) et de l'inventaire des milieux humides de Bourgogne Franche-Comté.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Yonne approuvé par arrêté du 02/08/2002 - Le site est en dehors de la zone.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Nappe captive de l'Albien-néocomien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Dans le périmètre de protection éloigné de captage d'eau de la commune.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situé sur des délaissés qui servent déjà de stationnement et la végétation existante aux abords sera préservée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Les nuisances sonores liées au trafic des trains

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Vibrations liées à la circulation des trains
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	L'éclairage des stationnements L'éclairage des quais de la voie de chemin de fer
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront recueillies et évacuées via des séparateurs d'hydrocarbures dans le réseau existant pour la partie Sud et vers le ru existant en limite du projet pour la partie Nord. Actuellement les eaux pluviales du délaissé de la partie Nord sont déjà évacuées vers ce même ru. Le projet n'impactera pas les débits engendrés par rapport à l'état actuel car le projet entraine une diminution de 11 % des surfaces imperméabilisées existantes grâce à la mise en œuvre de stationnement sur dalles engazonnées.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet va réduire les surfaces imperméables existantes sur le site grâce à la mise en œuvre de dalles engazonnées sur la majorité des places de stationnement. Des plantations d'arbres et de haies vont permettre une meilleure intégration du projet et vont également augmenter les espaces vers part rapport à l'état actuel du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aura peu d'impact sur le milieu naturel. Il va même améliorer certaines situations avec la mise en place de séparateurs d'hydrocarbures (alors qu'actuellement les eaux pluviales du délaissé Nord qui sert de parking vont directement dans le ru), les dalles engazonnées pour le stationnement vont réduire les surfaces imperméabilisées et les plantations d'arbres et de haies vont offrir de nouvelles zones de refuge pour la petite faune locale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Villeneuve-la-Guyard le, 16/11/2020

Signature

Le Maire,
Dominique BOURREAU

Mairie de VILLENEUVE LA GUYARD
Yonne